

PREFET du DOUBS

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Communes d'Avoudrey, Grandfontaine-sur-Creuse et Longechaux

Installation classée pour la protection de l'environnement

La demande d'autorisation unique présentée par la SAS Communailes Sud pour l'exploitation d'un parc éolien à Avoudrey, Grandfontaine-sur-Creuse et Longechaux, fera l'objet d'une enquête publique qui se déroulera du 16 septembre au 18 octobre 2019 jusqu'à 17h00 sur le territoire de ces 3 communes.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie d'Avoudrey.

Sont désignés, par le président du tribunal administratif de Besançon, en qualité de président et membres de la commission d'enquête :

Président:

M. Patrick THOMAS, commandant de police en retraite

Membres titulaires:

M. José FERREIRA, intendant honoraire, retraité de l'Éducation Nationale Mme Christelle BAUD, cadre expert - service foncier à la CAGB

En cas d'empêchement d'un commissaire enquêteur, le président du tribunal administratif ou le conseiller délégué par lui, ordonnera l'interruption de l'enquête, désignera un commissaire enquêteur remplaçant et fixera la date de reprise de l'enquête. Le public sera informé de ces décisions.

Conformément au code de l'environnement, le dossier soumis à enquête comporte une étude d'impact, une étude de danger et l'avis de l'autorité environnementale.

Pendant la période susvisée, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête dans les mairies d'Avoudrey, Grandfontaine-sur-Creuse et Longechaux, aux jours et heures d'ouverture habituels, sous réserve de dispositions particulières :

- Avoudrey:

- du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00,
- samedi de 10h00 à 12h00.

- Grandfontaine-sur-Creuse:

- vendredi de 8h00 à 12h00.

- Longechaux:

- le 2nd et le 4ème vendredi du mois de 20h00 à 20h30.

Le dossier d'enquête et le présent avis d'enquête seront consultables sur le site internet des services de l'Etat dans le Doubs à l'adresse suivante : www.doubs.gouv.fr (Rubrique Publications légales/Enquêtes publiques/Enquêtes publiques ICPE).

Un poste informatique pour la consultation du dossier, sera également mis à disposition du public à la préfecture du Doubs (Hall d'entrée – Point numérique) du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30.

Des photomontages animés seront également disponibles dès le début de l'enquête, uniquement à l'adresse suivante : http://communailes.geophom.info

Les observations et propositions, pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet dans les mairies d'Avoudrey, Grandfontaine-sur-Creuse et Longechaux, ou adressées directement par écrit à la mairie d'Avoudrey, siège de l'enquête (17, grande rue – 25 690), à l'attention de M. Patrick THOMAS, président de la commission d'enquête, qui les annexera au registre d'enquête.

Elles pourront également être transmises par voie électronique du 16 septembre au 16 octobre 2019 jusqu'à 17h00 l'adresse suivante : <u>pref-observations-enquetes-publiques@doubs.gouv.fr</u> (objet à rappeler obligatoirement : Parc éolien Communailes) ou à l'aide du formulaire en ligne dédié (site internet et rubrique précités). Elles seront consultables sur ce même site.

Les membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public dans les mairies concernées le :

- Avoudrey:

- lundi 16 septembre 2019 de 14h00 à 17h00
- samedi 5 octobre 2019 de 9h00 à 12h00,
- vendredi 18 octobre 2019 de 14h00 à 17h00.

- Grandfontaine-sur-Creuse:

- vendredi 27 septembre 2019 de 9h00 à 12h00.

- Longechaux:

- vendredi 11 octobre 2019 de 15h00 à 18h00.

Toutes informations relatives à ce projet peuvent être demandées auprès de M. Thibault MANIGLIER, directeur du développement, MW Energies : communailes@mwenergies.com

Dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, la commission d'enquête transmettra au préfet du Doubs, les registres et les pièces annexes avec son rapport et dans un document séparé, ses conclusions motivées.

Le préfet du Doubs en adressera une copie, dès leur réception, au président de la SAS Communailes Sud, aux maires d'Avoudrey, Grandfontaine-sur-Creuse et Longechaux pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront également consultables, dans les mêmes conditions, à la préfecture du Doubs (Bureau de la coordination, de l'environnement et des enquêtes publiques) et sur le site internet précité.

Au terme de l'enquête, la décision d'autorisation unique, assortie du respect de prescriptions, ou la décision de refus sera prise par le Préfet du Doubs, autorité compétente pour prendre la décision relative à la demande déposée par la SAS Communailes Sud .

Le Préfet, Par délégation, Le Chef de bureau,

Christelle TAILLARDAT